

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2019

L'an Deux mil dix-neuf, le Vingt-trois Mai, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 17 Mai 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 17

Denis CARRON, Christiane COLLOMB, Christiane PEROT, Jérôme FOROT, Marie-Christine CLOR, René-Xavier FAIVRE-PIERRET, Janine GARIN, Maryse TRAVERS, Christian MOINE, Christian CLOR, Laurence KAISSARIS, Ernest ORTIZ, Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE, Lionel SEIGLE-VATTE, Elodie GUINET, Camille GUIBERT, Emilie MERMET.

Nombre de conseillers représentés : 4

Jean-Paul BRET (Pouvoir à Christian CLOR), Denis GUILLAUD (Pouvoir à Ernest ORTIZ), Philippe ACCORSO (Pouvoir à Denis CARRON), Guilaine COUPAS (Pouvoir à Camille GUIBERT).

Nombre de conseillers absents : 2

Daniel SEYVE, Amélie VERRIER.

Secrétaire de séance : Christiane COLLOMB.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

1- **DECLASSEMENT CHEMIN RURAL A PALADRU**

Concerne le chemin rural n° 54 se terminant dans la cour de M. TERRIER qui habite 800 Chemin du Belvédère à PALADRU.

Ce dernier voulant construire une « stabulation » demande le déclassement de ce chemin sur 125 m de long.

Le Conseil Municipal est d'accord à condition qu'il prenne en charge tous les frais de l'enquête publique, géomètre... pour environ 4 000 à 6 000 €.

Ce chemin deviendrait privé après son entrée.

ADOPTE à l'unanimité

2- **REALISATION D'UN EMPRUNT POUR ACQUISITION DE BÂTIMENTS**

et

3- **INFORMATION SUR LE PORTAGE EPFL du Dauphiné**

Les bâtiments concernés sont les deux propriétés : SEILLET et VACHER à PALADRU pour lesquelles l'achat devait être supporté par l'EPFL. Ce dernier refuse d'assurer les locations de ces bâtiments. Les frais de dossier s'élèvent à 1 % annuel.

Après réflexion il s'avère que l'achat par la commune à l'aide d'un prêt serait plus intéressant compte tenu des taux très bas.

- CREDIT AGRICOLE CENTRE EST0,85 %

- CAISSE D'EPARGNE 1,08 %

Il est proposé que VILLAGES DU LAC DE PALADRU contracte un emprunt auprès du Crédit Agricole Centre Est, pour la somme de 250 000€, au taux de 0.85 % sur 15 ans, avec des mensualités de 1 480 € qui seront couvertes par le produit des locations. La Commune renonce par ailleurs au portage EPFL.

ADOPTE à l'unanimité

4- CONVENTION COMMUNE DES ABRETS POUR ENTRÉES PLAGES

La commune de LES ABRETS EN DAUPHINE édite pour ses habitants des chéquiers de réductions pour des entrées dans différents commerces ou centres de loisirs.

Il nous a donc été demandé l'utilisation de ces tickets pour des entrées plages.

Chaque chéquier comportera un droit d'entrée demi-tarif pour une entrée soit au lieu de 3 € la personne adulte règlera 1€50 en remettant son ticket et en fin de saison la commune des Abrets nous règlera, à l'aide d'un titre de recettes les 1€50 restant dus.

ADOPTÉE à l'unanimité

5- CONTRATS ENGAGEMENT ANIMATEURS CAMPS LOCOACTIVES ETE 2019

Comme chaque année nous devons embaucher pour les camps d'été du personnel en plus de notre animateur, selon le nombre d'enfants inscrits.

Cette année il y aura deux camps de cinq jours avec quatre nuitées, et trois camps à la journée.

Tarif : 55 € par jour et 12 € par nuit.

ADOPTE à l'unanimité

6- CHOIX ENTREPRISE POUR DEMOLITION BÂTIMENTS CENTRE VILLAGE

Pour la démolition des deux bâtiments de la gendarmerie et du chalet situé à côté de la mairie, nous avons deux devis :

Entreprise CARREY 23 800 €

Entreprise GUINET 23 560 €

(Hors diagnostics amiante).

L'entreprise GUINET a été retenue à l'unanimité.

7- D. I. A.

Vente d'une maison M. PICOT sur le PIN 260 000 €

Pas de préemption.

8- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

PLAGE

Pour cet été la plage ouvrira le 8 juin 2019.

Nous avons deux maitre nageurs pour 3 mois il reste le poste de remplaçant à finaliser.

Pas de changement mise à part que le grand portail sera fermé à 22 h et le petit portail vers les jeux restera ouvert jusqu'au matin (géré par le régisseur)

Un aménagement futur de l'entrée plage sera réalisé après la saison 2019.

Suite aux travaux sur le pré Garot, la plage se trouvera agrandie.

FEU D'ARTIFICE (du 13 juillet)

Cette année changement d'artificier suite aux mauvais retours de l'an dernier.

Le devis avec la Société ZOBEMON a été accepté pour 4 000 €

(3 000 € pour la commune de Villages du lac de Paladru + 1 000 € du Comité des fêtes de Paladru)

BULLETIN MUNICIPAL

Il sera distribué dans les délais prévus : début JUIN

9- TIRAGES AU SORT JURY D'ASSISES : 7 Personnes

Isabelle BUSSIER

Corinne DOSSENA

Chantal GRENE

Vanessa JANIN

Valérie PERRET

Marie Christine RUIZ-GOULON

Patricia VEILLON

10 – QUESTIONS DIVERSES

- RAPPEL des plannings pour la tenue des bureaux de vote pour dimanche 26 mai 2019

- ACCORD du fonds de concours pour les poubelles enterrées parking de la plage.

- DATES DES PROCHAINS CONSEILS :

27 Juin – 26 juillet – 19 septembre – 24 octobre et 6 décembre 2019

Fin de la séance à 21 H 30